

## Standard PCI DSS

# Standard PCI DSS

<b>Objectif</b>	<p>Cette formation a pour objectif de présenter la nouvelle version du standard PCI-DSS (Payment Card Industry - Data Security Standard), ce standard de bonnes pratiques est soutenu par American Express, Visa, Mastercard, Discover et JCB.</p> <p>Elle permet aux participants de découvrir les différents acteurs du standard PCI DSS ainsi que les démarches mettre en œuvre relatif à la protection des données de comptes bancaires, dont le paiement par carte et les éléments de sécurité clés nécessaires pour mettre en conformité son entreprise, tout en tenant compte des spécificités de son contexte. Il y aura des exemples très concrets, qui vous permettront de comprendre exactement comment se positionner face au standard PCI DSS, se faire certifier et apprécier l'impact de PCI DSS dans le contexte international.</p>
<b>Participants et Pré-requis</b>	<p>DSI, RSSI, Ingénieurs sécurité, Risk managers, Responsables monétiques, Auditeurs et Contrôleurs Internes, Consultants en sécurité des systèmes d'information, chefs de projets (MOA et MOE).</p>
<b>Méthodes pédagogiques:</b>	<p>Alternance de cours magistral et d'appel aux témoignages des participants. Travaux pratiques sous forme d'études de cas.</p>
<b>Durée</b>	<p>2 jours.</p>
<b>Date</b>	<p>du 19/03 au 20/03 du 02/04 au 03/04</p>
<b>Lieu</b>	<p>Dans les locaux de GLOBAL S2i</p>
<b>Support de cours</b>	<p>Support en Français</p>



## Programme détaillé

- **Introduction**
  - Problèmes de sécurité
  - Données sensibles à protéger
  - Périmètre d'application PCI DSS
  - Les QSA (Approved Scanning Vendors) et les ASV (Qualified Security Assessors)
- **Les attaques les plus courants**
  - Attaque des terminaux
  - Attaque des réseaux
  - Attaque des serveurs
- **Les exigences du standard PCI-DSS**
  - Mise en place et gestion d'un réseau sécurisé
  - Protection des données des titulaires de carte
  - Mise en place d'un programme de gestion des vulnérabilités
  - Mise en œuvre de mesures de contrôle d'accès efficaces
  - Surveillance continue et tests des réseaux à une fréquence régulière
  - Établissement d'une politique en matière de sécurité de l'information
- **Les objectifs de conformité et la certification**
- **Le processus d'audit et d'évaluation**
  - Tests d'intrusion, Audits des réseaux locaux sans fil (WLAN), Audits des terminaux,....
  - Evaluation par le QSA
  - Rapport de conformité
- **La démarche d'un projet PCI-DSS**
  - Assistance à la définition d'une architecture conforme au standard PCI DSS
  - Formalisation et mise en place les processus de gestion en fonction des pré-requis/ obligations liés au standard PCI DS
  - Assistance à la mise en conformité
- **Exercice d'applications**
- **Débriefing et conclusion**

## Animateur

- Professeur des universités - Monétique et Transactions Sécurisées-
- Expert en formation bancaire et spécialisé en opérations bancaires et financières ainsi qu'en monétique.
- A conçu et animé de nombreux séminaires en Europe et dans les pays de l'Afrique francophone sur le même thème.



## Conditions tarifaires

- 10000,00 DH HT incluant le support du cours, l'attestation de stage, les blocs notes et stylos, le repas de midi (à raison de 75,00 DH par repas) et les boissons (café, eau, jus d'orange et biscuits).
- GLOBAL S2i vous propose une réduction de 10 % sur l'inscription d'une personne supplémentaire du même établissement à cette session.



**Bulletin d'inscription**  
**A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78**

**Le e-commerce et le paiement sur internet**

Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT

Responsable formation ou commande		
Société		
Adresse		
Nom & Prénom		
Fonction		
Téléphone		
Mail	Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à .....

Le ... / ... / .....

**Conditions d'inscription**

**Article 1: Objet**

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

**Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation**

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

**Article 3: niveau de connaissances pré-requis**

Niveau de connaissances préalables Précisé sur le programme de formation.

**Article 4: Organisation de l'action de formation**

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le site internet de GLOBAL S2i , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 10 stagiaires au minimum. Dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure. Vous serez informé au plus tard la semaine précédant la session.

**Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si la période de 10 jours ouvrés n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

**Article 6: Dispositions financières**

Dans le cas où un organisme ne prend pas en charge la formation, le client s'engage à payer la prestation à réception de la facture.

**Article 7 : Conventions de formation**

Les formations peuvent être prises en charge par l'employeur et certains organismes (OFPPT dans le cadre des contrats spéciaux de formation).

**Article 8 : Report de stage**

Dans le cas où un séminaire ne réunirait pas le nombre de personnes minimum nécessaire à son bon déroulement pédagogique, nous nous réservons le droit d'ajourner ou de reporter celui-ci à une date ultérieure. Vous pouvez alors, à votre convenance, reporter votre inscription à une autre date.

**Article 9: Cas de différend**

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de commerce de Casablanca est déclaré compétent pour régler le litige.